

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20160929_2

OBJET : Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

11 OCT. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 22
Procuration : 8
Votants : 30
Abstention : 0
Exprimés : 30

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Le Député-Maire

2^{ème} adjointe,
Inelda BAUSSILLON



L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo
HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick
BOYER Julie représentée par PAYET Yannis
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

Absents

VIENNE Raymonde - HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - FONTAINE Olivier - ASSATI Marie Pierre - FRANCOMME Brigitte - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 29 septembre 2016



DÉLIBÉRATION N° : 20160929_2

OBJET :

**Études de maîtrise
d'œuvre partielle pour la
réhabilitation de
l'ancienne décharge de
Jacques PAYET
Approbation du projet et
du plan de financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La Commune de Saint-Joseph est chargée de la protection et de la mise en valeur de l'environnement sur son territoire. Dans ce cadre, elle assure la réhabilitation de ses anciennes décharges. L'ancienne décharge Jacques Payet est située au sud du territoire communal à environ 1 km au nord du lieu-dit Ravine Bras-Panon. Cette décharge a été exploitée de 1997 à 1999, et a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2003. Depuis, le site réhabilité n'a fait l'objet d'aucun suivi post exploitation.

Le site qui a une surface d'environ 2 800 m² (0,28 ha) est accessible par la RD37. Pendant son exploitation, le site a reçu un volume de déchets estimé à 10 000 m³, comprenant déchets verts, ferrailles, déchets inertes, plastiques et pneus usagés.

Un diagnostic environnemental préalable à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET a été réalisé en 2014 par le bureau d'études Géode Ingénierie. Ce diagnostic a notamment permis, d'une part, de quantifier le volume de déchets stockés sur le site, et d'autre part de connaître la nature des déchets en présence.

Il s'agit à présent de compléter ce diagnostic en proposant une étude de maîtrise d'œuvre partielle permettant d'envisager à court terme, la réhabilitation de ce lieu. Ce complément devra ainsi permettre de préciser les éléments suivants :

- Production de biogaz ;
- Caractérisation de la couverture en place ;
- Hauteur et extension du massif de déchets ;
- Impact potentiel sur les eaux souterraines ;
- Impact potentiel sur les eaux de surface ;
- Stabilité actuelle du site.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) permet d'accompagner la ville dans son projet de réhabilitation de cette décharge. Une subvention peut être accordée au titre de l'aide à la décision.

I - Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet :

L'étude prévue pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET devra comprendre les actions suivantes : les visites de site, l'élaboration et le suivi de campagnes de mesures de terrain, le complément du diagnostic environnemental du site, la conception d'un projet de réhabilitation.

La Commune de Saint-Joseph envisage de réaliser un complément du diagnostic environnemental du site, conformément aux recommandations de l'ADEME et de procéder aux opérations de réhabilitation. La mission de maîtrise d'œuvre partielle à confier porte sur la réalisation de ce complément, l'étude de faisabilité et la réalisation de la réhabilitation ainsi que la mise en sécurité de cette décharge.

B) Conditions de réalisation :

L'étude doit comporter les éléments de mission suivants :

- 1 - D.I.A. Diagnostic
- 2 - A.V.P. Étude d'avant-projet
- 3 - P.R.O. Étude de projet

1 - Pour la phase D.I.A. : Diagnostic

Le complément de diagnostic de l'ancienne décharge de Jacques PAYET sera réalisé selon le chapitre « Les étapes préalables aux travaux » du guide ADEME « Remise en état des décharges. Méthodes et techniques » (2005). L'objectif de cette phase est de compléter le rapport Géode « Réhabilitation des anciennes décharges de la Commune de Saint-Joseph-Diagnostic de la décharge de Jacques PAYET ».

2 - Pour la phase A.V.P. : Études d'Avant Projet

L'étude devra permettre de proposer plusieurs scénarii de réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET en fonction des possibilités d'usages futurs envisagés par le Maître d'Ouvrage.

3 - Pour la phase P.R.O. : Études de conception

A l'issue de la phase d'avant-projet, un scénario de réhabilitation de l'ancienne décharge sera proposé et devra être validé par la Commune de Saint-Joseph.

II - Ingénierie financière

A) Coûts du projet :

Une demande de subvention au titre de l'aide à la décision de l'ADEME, permet de présenter un projet dont les coûts se présentent ainsi :

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION ADEME		
Postes	Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET	en euros
Etudes de maîtrise d'œuvre	PHASE 1 : Diagnostic	57 165,00
	PHASE 2 : AVP	6 500,00
	PHASE 3 : PRO	8 000,00
	Imprévus 10%	7 166,50
	Total HT (dépenses éligibles)	78 831,50
	TVA (8,5%)	6 700,68
	Total TTC	85 532,18

B) Plan de financement prévisionnel :

Dans l'optique de solliciter l'aide de l'ADEME, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET	Montant en € HT
AIDES PUBLIQUES :	
ADEME :	50 000,00
FEDER :	
AUTRES (préciser) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (préciser taux et durée) :	
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES (participation communale) :	28 831,50
AUTRES :	
TOTAL	78 831,50

	Montant en €
TVA 8,5% (prise en charge par la commune)	6 700,68
TOTAL TTC	85 532,18

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel concernant les « études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET », présentant une participation communale de 35 532,18 € TTC (28 831,50 € HT + 6 700,68 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 22

Pour : 30

Représentés : 8

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel concernant les « études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET », présentant une participation communale de 35 532,18 € TTC (28 831,50 € HT + 6 700,68 € de TVA).

Reçu en préfecture le 12/10/2016
Affiché le
ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929_2-DE

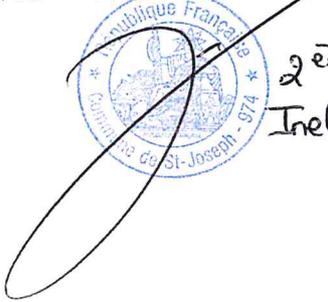
Études de maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Jacques PAYET	Montant en € HT
AIDES PUBLIQUES :	
ADEME :	50 000,00
FEDER :	
AUTRES (préciser) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (préciser taux et durée) :	
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES (participation communale) :	28 831,50
AUTRES :	
TOTAL	78 831,50

	Montant en €
TVA 8,5% (prise en charge par la commune)	6 700,68
TOTAL TTC	85 532,18

Article 2.- AUTORISE le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire
Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

 2^{ème} adjointe,
Inelda BAUSSILON

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du : **11 OCT. 2016**